

CHARTRE « ZERO PESTICIDE »



On y est ! Le samedi 12 septembre, durant le forum des associations, Mme le Maire signera la « **Charte zéro pesticide** » officialisant l'investissement de la commune dans cette démarche. Vous y êtes chaleureusement conviés. Quelques nouvelles de ce projet : le Plan de désherbage communal, première étape de cette chartre, est sur le point d'être finalisé. Il permet de

cibler les zones prioritaires et de proposer un type de matériel adéquat. La commune pourra bénéficier d'importantes aides pour l'achat de ce matériel. Les agents et les conseillers municipaux qui collaborent activement à l'élaboration de ce Plan de désherbage sont vivement remerciés : c'est grâce à l'implication des différents acteurs de la commune que ce projet ambitieux pourra être réalisé ! La suite au prochain numéro ...

ACTIVITES PERISCOLAIRES



Nous remercions Joëlle **BEDIN** pour le remplacement qu'elle a effectué durant l'année scolaire dernière. C'est Melle Anaïs **BERERD** qui a été recrutée pour assurer l'encadrement des activités périscolaires du vendredi

après-midi aux côtés de Mme **ZORZETTO**. Nous démarrons notre deuxième année d'expérimentation (3 sont possibles au total) en gardant les mêmes horaires pour les activités périscolaires, à savoir le vendredi de 13h30 à 16h30.

INFORMATIONS PRATIQUES



*Pensez à votre inscription sur les **listes électorales** ! La date butoir est fixée au 30 septembre. Nous serons appelés aux urnes en décembre (voir calendrier) afin d'élire les conseillers régionaux pour 6 ans.

***Urbanisme** : Démarches pour la réalisation de travaux...

-Pour toute construction de 5 à 20 m², il est obligatoire de déposer une **déclaration de travaux** en mairie, tout comme pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (percement d'une ouverture, changement de couleur de la façade, ...). Pour les constructions de plus de 20 m², l'obtention d'un permis de construire est obligatoire.

-Pour toute demande de travaux comprenant une toiture de plus de 30 m², il est indispensable de faire établir une **attestation pour le PPRI** (Plan de PRévention Inondations).

-Si le projet de travaux conduit la surface de plancher ou l'emprise au sol de l'ensemble de l'ouvrage à dépasser 170 m², le recours à un **architecte** est obligatoire.

***Département** : Pour rappel, M. Bruno **PEYLACHON**, maire de Tarare, et Mme Annick **GUINOT**, maire de Les Sauvages, ont été élus en mars dernier pour représenter le Canton de Tarare à l'assemblée départementale. Mme **GUINOT** a en charge les relations avec les habitants du nord du canton. Elle tiendra une **permanence** le 1^{er} samedi de chaque mois à Lamure/Azergues de 9h00 à 12h00. Si vous souhaitez la rencontrer sur notre commune, il est possible de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de la mairie.

APPEL A TEMOIGNAGES

Cette année, notre mairie fête ses **100 ans**. A cette occasion, le conseil municipal souhaite organiser une exposition basée sur des témoignages, photographies ou autres documents authentiques. Si vous possédez de tels documents et si vous êtes intéressés par cet événement, merci de bien vouloir vous faire connaître en mairie !

BON A SAVOIR...

Carte nationale d'identité



De nouvelles modalités sont en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015 pour les demandes de carte nationale d'identité : le dossier est à retirer et à déposer en mairie mais il est désormais envoyé à la **Préfecture** à Lyon (et non plus à la Sous-Préfecture à Villefranche/Saône). Les délais sont donc **plus longs** : 76 jours maximum pour un renouvellement et 96 jours pour une perte ou un vol. Il n'existe aucune procédure d'urgence ; les administrés ayant besoin d'un titre d'identité valide dans un délai plus court devront s'adresser à la mairie de Lamure/Azergues pour l'établissement d'un passeport biométrique (délai de 40 jours). Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste **valide 5 ans** après la date d'expiration indiquée.

CALENDRIER DES DATES A RETENIR

***Samedi 12 septembre** : Forum des associations – Salle des fêtes, 10h-12h

***Samedi 26 septembre** : Théâtre pour le Téléthon



***Mercredi 11 novembre** : Défilé puis vin d'honneur

***Samedi 5 décembre** : Téléthon



***Dimanche 6 décembre** : 1^{er} tour élections régionales – Bureau de vote : Salle Valenciennes, 8h-18h

***Dimanche 13 décembre** : 2nd tour élections régionales – Bureau de vote : Salle Valenciennes, 8h-18h

* **Samedi 9 janvier 2016** : Vœux de Mme le Maire et accueil des nouveaux habitants (Faites-vous connaître en mairie !) – Salle des fêtes, 10h30

